

## Ont-ils perdu la raison ?

Le MEDEF a toujours dans ses cartons le projet d'allonger la durée de cotisation pour obtenir la retraite à taux plein. L'APEC (l'agence pour l'emploi des cadres) annonce une pénurie de cadres pour 2004. Le SYNTEC (la chambre patronale de l'informatique, l'équivalent de l'UIMM pour la métallurgie)

clamait il y a un an la pénurie d'informaticiens. Ce même SYNTEC ouvre aujourd'hui des négociations pour mettre en place un accord de cessation anticipée d'activités qui est le frère jumeau de l'accord CASA (cessation anticipée d'activité) de l'UIMM. Dans le même temps tous ces patrons prévoient

le redémarrage de l'activité au second semestre 2002.

Que fait la direction de Schlumberger ?

Elle met en place un plan de suppression d'emplois dans toutes les sociétés du groupe.

Quelle est la logique ?

## Un plan de suppression d'emplois !

Le schéma est le même dans toutes les sociétés du groupe que ce soit à SSSA (Cartes), à Sema ou dans le pétrole : convocation des organisations syndicales, convocation des Comités d'Entreprise pour traiter des suppressions d'emplois par licenciement collectif.

Appelons un chat, un chat. Un plan de départ en préretraite sans remplacement des partants,

qu'est-ce d'autre qu'un plan de suppression d'emplois.

Quant aux négociations, seules les miettes sont négociables.

Un véritable plan de préretraite nécessiterait de poser la question du remplacement des partants. Il en va du maintien du savoir-faire et de la compétence dans l'entreprise.

Un véritable plan de préretraite nécessiterait de poser la ques-

tion des conditions de travail, des travaux pénibles et d'offrir des possibilités de choix égales pour tous.

Un véritable plan de préretraite nécessiterait de poser la question de l'évolution de carrière des quinquagénaires.

Là n'est pas l'objet, il s'agit avant tout de réduire la masse salariale.

## A propos dudit « plan de préretraite »

Ce plan prévoit de transformer des salariés en rentiers. Pourquoi des rentiers ? Ces salariés n'auront plus le statut de salariés, ils n'auront pas le statut de chômeurs et ne seront pas encore retraités. L'accord mentionne donc qu'au delà de la fin des droits acquis pour bénéficier de la sécurité sociale, le rentier devra demander le bénéfice de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Il existe des interrogations sur la pérennité des régimes de retraite complémentaires (la période 60, 65 ans) du fait de la politique du MEDEF et cela à partir du 31 décembre 2002. Les salariés concernés se retrouveront isolés et démunis face à un assureur dont la première préoccupation sera son résultat et devront supporter seuls les aléas d'une éventuelle modification des règles.

Nous comprenons les motivations des salariés qui ont envie de partir. Nous comprenons qu'après des années de galère beaucoup n'aspirent qu'à prendre du repos.

Notre rôle, en tant qu'organisation syndicale, est aussi de dire que ceci n'est pas un progrès. Si nous n'abordions pas ce sujet, à juste titre, on serait en droit de nous le reprocher.



CGT  
SCHLUMBERGER

- Pétrole
- Tests & Transactions
- SchlumbergerSema

## Le compte n'y est pas !

Au delà de 50 ans moins de une personne sur deux travaille. Le MEDEF parle de retarder l'âge de la retraite et Schlumberger met en oeuvre un plan de suppression d'emploi. Où est l'erreur ? S'il s'agissait de se préoccuper des conditions de vie de ses salariés, le problème de la retraite serait posé autrement. Schlumberger transfère chez AXA l'indemnisation de ses salariés. C'est ce que réclament les assureurs : qu'on leur confie

toute la gestion de la protection sociale, que ce soit la sécu ou les retraites. A l'heure des scandales d'ENRON et ses mécanismes de faux bilan et d'enrichissement personnel, Global Crossing aux Etats-Unis, Libro en Autriche, etc... certains devraient faire preuve de plus de modestie mais tel n'est pas le cas. C'est pourquoi nous devons résister pied à pied à l'appât des requins de la finance et nous devons défendre l'ensemble du

système de protection sociale. Schlumberger dit ne pas faire appel à des fonds publics, c'est partiellement vrai. Les salariés bénéficieront de la couverture maladie mais sans cotiser pleinement. N'est-ce pas faire porter des charges à la collectivité ? La proposition est globale pour l'ensemble des sociétés du groupe, l'équité entre tous les salariés du groupe n'est pas respectée. Ce projet doit être revu car le compte n'y est pas.